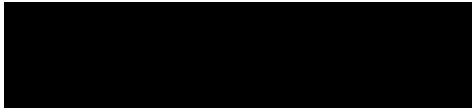


PAR COURRIEL

Québec, le 29 octobre 2025



N/Réf. : DA2526-30

Objet : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)



Par la présente, nous donnons suite à votre demande reçue le 29 septembre 2025 visant à obtenir :

« Au sujet de la réduction de la taille de l'État :

1. Combien d'effectifs (équivalents temps complet – ETC) ont été coupés depuis janvier 2025 (soit les dernières données disponibles, crédits budgétaires), spécifié par catégorie d'emploi?
2. La Présidente du Conseil du Trésor a demandé à chaque ministère et organismes de procéder à une diminution des effectifs, combien de ETC devrait être coupés dans la prochaine année, spécifié par catégorie d'emploi?
3. Les réponses de votre ministère aux courriels du 6 février 2025 et du 10 juin 2025 du Conseil exécutif au sujet de l'allègement de la bureaucratie, le cas échéant ».

En réponse au point 1 de votre demande, nous vous informons que le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) a mis fin aux contrats de travail des employés occasionnels ce qui représente 9,6 équivalents temps complet (ETC), soit 4 ETC dans la catégorie d'emploi de professionnels et 5,6 ETC dans celle du personnel de bureau, techniciens et assimilés.

Concernant le point 2, le MCN détient des documents qui relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme public.

...2

Ainsi, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « *Loi sur l'accès* »), nous vous invitons à formuler votre demande auprès du responsable de l'accès aux documents de l'organisme public concerné, dont les coordonnées sont les suivantes :

Secrétariat du Conseil du trésor

Madame Mélanie Drainville
Responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels
875, Grande Allée Est, 4^e étage, secteur 100
Québec (QC) G1R 5R8
accès-prp@sct.gouv.qc.ca

En réponse au point 3, nous vous transmettons un document que le MCN détient. Toutefois, certaines informations sont caviardées et d'autres documents ne sont pas accessibles en vertu des articles 14, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès*. Par ailleurs, en application à l'article 13 de cette même loi, vous pouvez consulter des documents visés par votre demande qui ont fait l'objet d'une diffusion :

[Décision et documents transmis à la suite d'une demande d'accès par le ministère du Conseil exécutif: 2025-26-058](#)

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente. À cet effet, vous trouverez, ci-joints, le texte des articles précités ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie d'agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Isabelle Goulet

De: Giguère, Renée
Envoyé: 16 février 2025 10:37
À: Christine Duguay
Cc: 'patrick.dube@sct.gouv.qc.ca'; Le Bouyonnec, Stéphane; Dubé, Caroline
Objet: RE: Allègement de la bureaucratie
Pièces jointes: [REDACTED]

Bonjour,

En réponse à votre demande du 7 février, voici quelques réalisations du ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour réduire les effectifs; alléger la bureaucratie; ou offrir des services publics plus efficaces (réponse à votre question 1) :

-Prise en charge des opérations administratives SAGIR pour de nouveaux clients. Cela a permis de dégager des économies gouvernementales annuelles de 2 à 3 M\$ ainsi que de réduire le personnel affecté à ces tâches dans l'appareil gouvernemental.

-Implantation de NUM-FACT / SGF. Cela a permis la transmission des factures à payer par voie électronique et l'automatisation des rattachements FSR. Les gains sont :

- a. Élimination du courrier;
- b. Élimination de la manipulation des factures (réception, classement, etc.);
- c. Économie d'environ 4 ETC.

Pour ce qui est des initiatives à mettre en place (Questions 2), [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] Il y a également la possibilité de rapatrier le Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité au sein du MCN. En terminant, il y a l'élargissement du courtier infonuagique prévu au PL82 qui est également « porteur » d'économie.

Meilleures salutations,
Renée

Renée Giguère
Secrétaire générale
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

900, place D'Youville, 3^e étage, Québec (Québec) G1R 3P7
Tél. : 418 644-1030, poste 5612

Renee.Giguere@mcn.gouv.qc.ca
Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique